



Conseil d'administration du 21 mars 2019 et RH2020

la mobilisation a (un peu) payé !

Merci à tous pour votre mobilisation dans un délai aussi court.

Merci pour l'envoi des photos témoignant de votre refus de la RH2020, pour la présence des nombreux adémiens sur place, merci à ceux qui se sont mis en grève dans les différents sites.



Ceci a engendré surprise, émoi « *ce n'est pas commun de voir ce type de mouvement dans la sphère des services de l'Etat* » et aussi mépris de la part de certains jugeant faible la mobilisation.

La proposition des administrateurs salariés : la saisine de la commission des risques... Rejetée.

Nous, administrateurs salariés, avons demandé d'inscrire à l'ordre du jour notre proposition de saisine de la commission des risques stratégiques.

Le président a accepté de l'aborder au moment du point RH2020, qu'il a avancé comme premier sujet à l'ordre du jour pour laisser du temps au débat.

Nous souhaitons que la commission éclaire les choix du CA notamment en auditionnant les organisations syndicales, car les administrateurs n'ont eu que la note de la direction et les 90 pages des projets d'accords ; ils n'avaient donc pas les moyens d'évaluer les risques attachés.

Notre proposition de délibération fut la suivante :

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le principe de confier à la Commission des risques stratégiques une mission exceptionnelle d'évaluation ex ante, des risques liés à l'éventuelle dénonciation du cadre conventionnel actuel de l'ADEME. Cette mission s'appuiera sur l'audition des organisations syndicales et respectera la classification utilisée par l'ADEME dans le document « cartographie des risques ».

Vote sur notre délibération : 7 Pour, 10 Contre, 4 Abstention, 3 n'ont pas pris part au vote

Nous regrettons de n'avoir pas réussi à convaincre les personnalités qualifiées de nous suivre bien qu'elles aient exprimé leur difficulté à avoir un avis sur l'évolution de notre cadre contractuel.

Quelques points forts du débat sur RH2020

Notre volonté était de ne pas ouvrir le débat sur le fond en CA, le CA n'ayant pas vocation à être l'arbitre du dialogue social comme l'ont fait remarqué plusieurs administrateurs. Mais faute de passage en Commission des risques, le débat a donc eu lieu sur le fond.

En présentant le sujet au CA, le Président a au moins permis aux administrateurs de prendre vraiment connaissance de l'état du dialogue social.

La reconnaissance de l'inquiétude des salariés a toutefois été pointée par plusieurs administrateurs souhaitant comprendre ce décalage entre les propositions présentées, assumées comme dégradées par rapport à la situation actuelle... mais encore significativement supérieures aux EPIC/EPA et au simple droit du travail.

Le Commissaire du gouvernement a exprimé sa gratitude aux personnels pour leur implication et fait part de son inquiétude particulière sur le temps de travail : le retour au Code du travail serait un système 'perdant-perdant' ; le scénario à éviter en somme.

Le point positif... il y a eu débat. Et à la fin de la discussion du point RH2020, le président a remis sur table, une nouvelle délibération donnant mandat pour dénoncer la convention de travail... mais n'autorisant pas, à ce stade, la dénonciation de l'accord ARTT.

Vote du CA : 13 Pour, 5 Contre, 3 Abstention, 2 n'ont pas pris part au vote.

Avec l'ensemble des éléments apportés au débat par les 6 élus représentants des salariés mais aussi la très forte mobilisation, 13 administrateurs ont accepté de donner mandat au Président pour dénoncer notre convention de travail, mais **EN AYANT PRIS LA MESURE DES ENJEUX POUR L'ADEME**. Ils ne pourront pas dire ensuite « on ne savait pas » et le Président ne pourra pas dire, comme il l'a fait pour CFA, « nous sommes victimes d'un accident industriel qui a fait perdre 23% de productivité sur les opérations comptables de l'Agence » !

Le processus continue donc désormais en dehors du CA, avec une date limite de signature éventuelle qui reste fixée au 8 avril 17h00.



Restons mobilisés pour défendre notre pacte social et nos capacités à remplir nos missions.

Le 22 mars 2019,

Les 6 administrateurs salariés de l'ADEME,

Catherine Guimard, France-Noëlle Lefaucheux, Muriel Jeanneret, Claire Schio
Eric Vidalenc et Emmanuel David